

« Pour une Physiologie Equitable »

liste soutenue par Sup'Recherche-UNSA

Profession de Foi

Elections des sections du CNU

(au plus tard le 14 octobre 2019)

NOTRE OBJECTIF : VALORISER LA DIVERSITE DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les élections des sections du Conseil National des Universités (CNU) sont un enjeu majeur pour la communauté universitaire. Depuis la réforme de 2009, les missions du CNU n'ont cessé d'être élargies : outre les qualifications, les promotions et l'attribution d'une partie des congés pour recherche et conversion thématique, depuis 2013, les sections ont également en charge l'examen des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et désormais le suivi de carrière des enseignants-chercheurs. **Ces responsabilités doivent être appréhendées avec sérieux et dans un état d'esprit constructif.**

Alors que règne un climat d'exacerbation de « l'excellence scientifique », évaluée trop souvent au moyen de critères discutables (bibliométrie, ...), et que tout est fait pour favoriser l'individualisme forcené et pour détruire l'esprit de solidarité, les **inquiétudes sont vives au sein de la communauté universitaire**. Et ce, d'autant plus que les objectifs du suivi de carrière, prochainement généralisé, ne sont pas clairement définis.

Les élus de la liste « Pour une Physiologie Equitable » feront en sorte que l'ensemble des missions de la section 66 du CNU correspondent à un réel accompagnement professionnel qui profite à tous les collègues.

NOS VALEURS : SOLIDARITE ET HUMANISME

Les élus de la liste « **Pour une Physiologie Equitable** » proposent de vous faire représenter par des collègues unis par la même force de conviction et de propositions conjuguant rigueur et ouverture. Notre liste a été composée dans un souci d'équilibre géographique et de représentation de la physiologie animale et végétale.

Les élus de la liste « **Pour une Physiologie Equitable** » agiront pour un fonctionnement transparent et équitable vis-à-vis de tous leurs collègues quels que soient leur spécialité, leur parcours professionnel ou leur lieu d'exercice. Ils feront connaître le mode de fonctionnement de la section 66 du CNU et les critères de qualification comme de promotions. Ils mettront en avant la promotion de l'équité femme-homme. Ils lutteront contre toute discrimination disciplinaire ou géographique. Ils s'évertueront à tenir compte des spécificités du lieu d'exercice (ESPE, IUT, petites et moyennes universités) et des difficultés signalées par les candidats.

Le statut des enseignants-chercheurs entérine nos trois missions de service public : **enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt collectif**. C'est dans ce **cadre national** que nous inscrirons notre action. Les élus de la liste « **Pour une Physiologie Equitable** » œuvreront pour que toutes ces tâches soient identifiées et prises en compte au moment des qualifications, des promotions et du suivi de carrière, sur la base de critères objectifs, **et qu'elles soient reconnues à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent.**

NOS ENGAGEMENTS

Pour les candidats de la liste « **Pour une Physiologie Equitable** », soutenue par Sup'Recherche-UNSA, le rôle du CNU est de souligner les forces et les potentiels de chacun, de reconnaître la multiplicité des formes d'engagement et de les valoriser.

Aussi, les élus de la liste « **Pour une Physiologie Equitable** », s'engagent à :

- apprécier le parcours des collègues sur l'ensemble des trois missions conférées par nos statuts avec **exigence, rigueur et humanité**, en tenant compte, dans la transparence, des situations personnelles qui parfois peuvent être délicates ;
- valoriser les **activités pédagogiques** et l'enseignement sous toutes leurs formes ;
- prendre en compte, pour la **reconnaissance** de leur activité de chercheur, tous les éléments de l'activité de recherche des intéressés, c'est-à-dire non seulement les résultats positifs (publications, ouvrages, contrats, communications dans des congrès ou colloques, etc.), mais aussi les difficultés et échecs qui seraient argumentés dans leur rapport d'activité (certaines recherches nécessitent un temps d'investissement important et celles qui ne débouchent pas sur des publications ont souvent consommé autant de temps que les autres) ;
- tenir compte, dans l'exercice de leurs responsabilités, du **contexte local**, car nous savons tous que les situations sont hétérogènes et que cela a des conséquences sur l'efficacité de notre travail ;
- ne pas transformer le suivi de carrière en une procédure discriminante aux effets négatifs, mais, au contraire, en faire un **accompagnement** et un **soutien** de la carrière, en étant attentifs tant aux **progrès** accomplis qu'aux résultats obtenus.

VOTER pour la liste

« *Pour une Physiologie Equitable* »

soutenue par Sup'Recherche-UNSA

**c'est promouvoir la transparence dans les procédures
et le fonctionnement de la section 66 du CNU,**

**c'est garantir la responsabilité, le pluralisme et l'équité du
service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.**